

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/018/2009 – ÉFAI

24 juin 2009

AU 166/09

Craintes pour la sécurité

COLOMBIE

José Goyes Santacruz (h)
Marta Lucía Cucuñame (f)
ainsi que leurs proches

Des dirigeants de communautés indigènes du nord du département du Cauca

La famille d'un dirigeant indigène, militant en faveur des droits fonciers dans le département du Cauca (sud-ouest de la Colombie), a reçu des menaces de mort. D'autres dirigeants indigènes de la région sont en grand danger, plusieurs ont déjà été tués.

Marta Lucía Cucuñame a reçu un appel téléphonique de menace le 16 juin, de la part d'un homme qu'il lui a conseillé de « *faire très attention à [ses] enfants parce qu'on [allait] leur faire du mal* ». Son compagnon, José Goyes Santacruz, est un dirigeant indigène représentant des groupes de la réserve de Honduras, dans le nord du département du Cauca. Il appartient à une organisation de défense des droits des peuples indigènes, le Conseil régional indigène du Cauca (CRIC).

Avant l'appel téléphonique du 16 juin, José Goyes Santacruz et ses proches avaient déjà reçu plusieurs menaces.

En 2007, José Goyes Santacruz a été menacé par des hommes armés à son domicile, dans la commune de Morales (département du Cauca).

Le 5 juin 2008, des hommes ont tiré sur lui et l'ont blessé alors qu'il entraînait dans sa maison. À la suite de cela, sa famille a trouvé refuge dans une autre ville grâce à une organisation de défense des droits humains.

Le 17 avril 2009, dans la ville où la famille se cachait, deux hommes à moto ont tiré des coups de feu alors que Marta Lucía Cucuñame venait de prendre son fils à l'école. Le 20 avril, la famille a trouvé le mot suivant à l'entrée de l'immeuble où elle vivait : « *Soyez reconnaissants, bande de fils de pute et de balances, parce que les choses ont mal tourné le vendredi 17 mais on vous a juste fait peur, la prochaine fois ça aura vraiment lieu* ».

José Goyes Santacruz représente des groupes indigènes du nord du département du Cauca. En 1999, le décret 982 a été introduit afin d'aider ces communautés à revendiquer leurs droits fonciers et leurs autres droits. José Goyes Santacruz a été l'un des porte-parole régionaux lors des négociations qui ont précédé.

Le 18 mai 2009, le dirigeant indigène Robert de Jesús Guacheta a été tué dans la commune de Morales. Il militait également en faveur des droits fonciers des communautés indigènes du nord du département du Cauca.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Colombie, beaucoup de communautés indigènes et d'origine africaine cherchant à obtenir un droit de propriété sur les terres où elles vivent depuis de nombreuses années ont reçu à maintes reprises des menaces de mort et plusieurs de leurs membres ont été victimes d'homicides commis par des paramilitaires, agissant seuls ou avec la complicité des forces de sécurité. Les guérilléros ont également tué de nombreux dirigeants indigènes qu'ils ont critiqués pour avoir tenté de faire respecter par les groupes armés le droit de leur

communauté à rester en dehors du conflit. Malgré la législation adoptée afin d'aider ces communautés à revendiquer leurs droits, leurs terres ont souvent été occupées par des paramilitaires ou des guérilleros au cours de la longue période de guerre civile. Ce conflit sert de couverture à ceux qui souhaitent exploiter les terres riches en ressources naturelles, où des violations des droits humains sont souvent commises.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exprimez vos craintes pour la sécurité de Marta Lucía Cucuñame, José Goyes Santacruz et leurs proches, qui ont reçu une série de menaces de mort, dont la plus récente date du 16 juin ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que toutes les mesures jugées nécessaires par Marta Lucía Cucuñame, José Goyes Santacruz, leurs proches et d'autres dirigeants indigènes du nord du département du Cauca soient prises afin d'assurer leur sécurité ;
- engagez-les à diligenter une enquête approfondie et impartiale sur ces menaces, à en rendre les conclusions publiques et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- rappelez-leur les obligations qui leur incombent envers les défenseurs des droits humains en vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, ainsi qu'en vertu des résolutions de l'Organisation des États américains relatives aux défenseurs des droits humains sur le continent américain et des nombreuses recommandations qui leur ont été faites par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président,*

Gouverneur du département du Cauca :

Sr. Guillermo Alberto González Mosquera

Gobernador del Cauca

Calle 4 Carrera 6 Esquina, Popayán, Cauca, Colombie

Fax : +57 2 8243597

Formule d'appel : *Sr. Gobernador González, / Monsieur le Gouverneur,*

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01) Bloque C, Piso 4

Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message en espagnol vous indiquera de composer le 2017)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains :

NOMADESC

Kr 4 No. 4-43 oficina 201A Barrio el Penon Santiago de Cali, Valle del Cauca, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 AOÛT 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.